L'ENERGIE INDUSTRIELLE

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est tenue le lundi 4 mai 1942, à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Président du Conseil d'Administration. Toutes les résolutions présentées par le Conseil ont été votées à l'unanimité. L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1941 et fixé le dividende afférent à cet exercice à 50 francs brut par action de 500 francs et à 13 francs brut par action de 100 francs, dont le solde est payable actuellement. 11.342

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI

SECTION SPECIALE
créée en exécution de la Loi du 14 Août 1941
AUDIENCE DU 28 AVRIL 1942

Sur les poursuites intentées contre les nommés :

1° **BETRANCOURT Olibert**, Rena, âgé de 34 ans, né le 31 Décembre 1907, à Paillencourt (arrondissement de Cambrai), ayant demeuré à **Paillencourt**, rue d'Hem-Langlet ;

2° **TISON Claude**, Lambert, âgé de 37 ans, né le 11 Mars 1904, à Hordain (arrondissement de Valenciennes), ayant demeuré à **Cambrai**, 54, rue des Anglaises.

TOUS DEUX ACTUELLEMENT EN FUITE.

Prévenus d'infraction au décret-loi du 26 septembre 1939, délit commis dans l'arrondissement judiciaire de Valenciennes, sur la territoire national, en 1941.

ARRET. La Cour : Vu l'ordonnance de Monsieur le Président de la Section Spéciale de la Cour d'Appel de Douai, en date du 12 Mars 1942 ;

Vu la notification de cette ordonnance faite conformément à la loi par exploit de Me HUBERT, Huissier à Cambrai, en date du 22 Mars 1942, au dernier domicile des inculpés ;

Vu les procès-verbaux, en date du 22 Mars 1942, dressés par ledit Me HUBERT, attestant avoir procédé à l'apposition d'un exemplaire du placard, contenant copie de l'ordonnance sus-énoncée, au dernier domicile connu de chaque inculpé ;

Vu les insertions dans le numéro du « Grand Echo du Nord » du 26 Mars 1942, du « Réveil du Nord » du 20 Mars 1942 et du « Journal de Roubaix » du 18 Mars 1942.

La cour ayant pour objet la réorientation dans le délai de dix jours, conformément à l'article 5 du décret-loi du 14 Août 1941, des inculpés **BETRANCOURT et TISON.**

A l'appel de la cause, les accusés ne s'étant pas présentés, la Cour, constatant que l'accomplissement de la dernière en date des formalités de la publication de l'ordonnance sus-énoncée, est du 26 Mars 1942, déclare la procédure résultée et ordonne qu'il soit donné lecture des procès-verbaux d'information et autres pièces de la procédure.

OUI, le Ministère public, en son requisitoire.

La Cour : Attendu que **BETRANCOURT Olibert et TISON Claude**, sont tous deux prévenus d'avoir : dans l'arrondissement judiciaire de Valenciennes, sur le territoire national, en 1941, en tous cas depuis temps non prescrit :

1° **Manifesté une activité tendant à propager directement ou indirectement les mots d'ordre de la IIIe Internationale** ;

2° **Fait sirculer, distribué, mis en vente**, offert au public, ou exposé en vue de la vente et de la distribution, ou détenu en vue de ces opérations **des écrits périodiques** ou non, tendant à propager les mots d'ordre de la IIIe Internationale, communiste ou anarchiste ou des organismes recevant leurs mots d'ordre de cette IIIe Internationale.

Vu les pièces du dossier.

Faisant application des articles 1-2-3 décret-loi du 26 Septembre 1939, 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10 loi du 14 Août 1941, modifiée par la loi du 25 Août 1941 ;

Déclare **BETRANCOURT Olibert et TISON Claude**, atteints et convaincus, des faits qui leur sont reprochés.

En conséquence, les **condamne chacun à cinq ans de prison et 1.200 francs d'amende.**

Les déclare en outre, interdits tous deux, pendant cinq ans, de l'exercice des droits énumérés à l'article 42 du Code Pénal.

Les condamne en outre aux frais envers l'Etat.

Ordonne que le présent arrêt, sera à la diligence de Monsieur le Procureur Général, imprimé, publié, et affiché, partout où besoin sera, conformément à la loi — Vu : La Procureur Général, ILLISIBLE. Pour copie conforme, P° le Greffier en Chef : Maurice FOSTIER 22274

VILLE DE LILLE - Plan d'alignement

RUE DE BOUVINES

ENQUÊTE — AVIS

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 15 Avril 1942, une enquête est ouverte à la Mairie de Lille sur la demande présentée par le Conseil Municipal de Lille, dans ses séances du 17 Janvier 1942, à l'effet d'obtenir l'homologation du plan d'alignement de la rue de Bouvines.

Le dossier avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant dix jours, du 16 au 16 Mai 1942 inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 heures, le samedi de 9 h. à 13 heures.

A l'expiration de ce délai, M. BEUGNIES, instituteur en retraite, désigné comme Commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie, audit bureau et aux heures sus-indiquées, les 20, 21 et 22 Mai 1942, les observations qui pourraient être présentées sur le projet dont il s'agit.

Hôtel de Ville, le 6 Mai 1942.

Le Maire de Lille : Paul DENOVE. 22269

VILLE DE LILLE - Plan d'alignement

RUE PONTSNELLE

ENQUÊTE — AVIS

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 15 Avril 1942, une enquête est ouverte à la Mairie de Lille, sur la demande présentée par le Conseil Municipal de Lille dans ses séances du 17 Janvier 1942, à l'effet d'obtenir l'homologation du plan d'alignement de la rue de Pontsnelle.

Le dossier avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant dix jours, du 16 au 16 Mai 1942 inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 heures, le samedi, de 9 h. à 13 heures.

A l'expiration de ce délai, M. VANCOSTENDBEL, Secrétaire général honoraire, désigné comme Commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie, audit bureau et aux heures sus-indiquées, les observations qui pourraient être présentées sur le projet dont s'agit, les 20, 21 et 22 Mai 1942.

Hôtel de Ville, le 6 Mai 1942.

Le Maire de Lille : Paul DENOVE. 22270

VILLE DE TOURCOING — ADJUDICATION

SERVICE DE LA COMPTABILITE

Le Député-Maire de la Ville de Tourcoing, Officier de la Légion d'Honneur, donne avis que le Vendredi 22 Mai 1942, à 16 heures 30, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication publique des travaux et fournitures désignés ci-après :

Désignation des travaux et fournitures	Evaluat°	Cautionnem définitif
Année 1942		
Entretien des pavages et revêtements.		
1er lot - Travaux....	85.000	1/30e du montant de l'adjudication, rabais déduit.
2e lot - Fourniture de matériaux ...	85.000	
Entretien des égouts (Lot unique)	50.000	

Les cahiers des charges et bordereaux des prix sont déposés à la Mairie de Tourcoing, Bureau de la Voirie (2e étage), où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours, excepté les samedis après-midi, dimanches et fêtes.

Le Député-Maire : L. MARESCAUX. 22278

GAZOGÈNES PRUVOST
POLYCOMBUSTIBLES
Mise en route sur gaz, sans filtre toile, conception purement mécanique. Application sur moteurs à essence ou Diesel. Livrable immédiat.
Garagistes-Monteurs, consultez-nous
MOTEURS PRUVOST
26 à 48, rue Sente-Pellet - Lille (Tél. 744.35)
10.139

DÉMOLITION

500 m3 bois de charpente, 3.000 m3 planches, quantité de portes et fenêtres, 500.000 briques et toute autres matériaux provenant de démolition.

Monte-charge

500 kgs avec moteur électrique 4 HP, 8 étages. Monte-charge à mains 2 étages, force 100 kgs. Dalles d'usine en pierre noire et réfractaire.

PIQUETS POUR CLOTURES
en bois et fer, etc..., etc...

PONTON MÉTALLIQUE
100 tonnes, susceptible d'être réparé.
Suis acheteur de toutes usines et bâtiments à démolir même avec terrain.

S'adresser : **A. DECOBERT**
Entrepreneur de Démolitions
41, Quai de l'Ouest, à LILLE (Tél. 716-71)
22.276

VILLE DE LILLE - Plan d'alignement

RUE DES POSTES

ENQUÊTE — AVIS

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 15 Avril 1942, une enquête est ouverte à la Mairie de Lille sur la demande présentée par le Conseil Municipal de Lille, dans sa séance du 17 Janvier 1942, à l'effet d'obtenir l'homologation du plan modificatif des alignements de la rue des Postes, dans la partie comprise entre les rues de Constantine et Henri-Kolb.

Le dossier avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant dix jours, du 16 au 16 Mai 1942 inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 heures, le samedi de 9 h. à 13 heures.

A l'expiration de ce délai, M. BAUGNIES, instituteur en retraite, désigné comme Commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie, audit bureau et aux heures sus-indiquées, les 20, 21 et 22 Mai 1942, les observations qui pourraient être présentées sur le projet dont s'agit.

Hôtel de Ville, le 6 Mai 1942.

Le Maire de Lille : Paul DENOVS.

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire.

DECRET DU 29 NOVEMBRE 1939
(VENTE DAESSDERY)

COMMUNE DE LOMME-LEZ-LILLE

Section du Marais, rue Jean-Baptiste Dumas, n° 124

Une maison à usage d'habitation

ensemble les lands et terrain en dépendant d'une contenance de 221 m2 96 dm2 dont 192 m2 52 dm2 utiles. **MISE A PRIX**..... **16.000 fr.** - Aux requête, poursuite et diligence de : La Société à Responsabilité limitée dénommée « **LA COOPERATIDN LILLOISE, MAISDN Léon DAMBRINE-BILLET et BRASSERIA de MONS-EN-BARŒUL REUNIES** », au capital de 1.020.000 francs ayant son siège social à Lille, boulevard Montebello agissant poursuites et diligences du ses gérants domiciliés audit siège ; e Ladita Société agissant comme exerçant les droits et actions de sa débitrice, Madame Veuve DESSOBRT-CARLIER, ci-après nommée, en vertu de la grosse d'un acte d'obligation reçu par Me ROUSSEL, notaire à Lille, les 27 février et 2 mars 1939, enregistré, et de l'article 1.166 du Code Civil :

Ayant pour avoué Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire, et à l'encontre de :

1° - Madame Berthe CARLIER, ménagère, demeurant à Lille, rue Davy n° 1, veuve en premières noces de M. Georges-Emile HOUSAT, et en secondes noces de M. Leon-Jules-Joseph DESSDBRY, et non remariée ; la dita dame demeurant actuellement à Lille, rue de la Halle, n° 41 ;

2° - Monsieur Paul DESSORBY concierge demeurant à Bousbecque place de Bousbecques pris en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs : a) Denise DESSDBRT née à Lille le 9 octobre 1923 ; b) Louis-Michel DESSOBRT né à Lille le 4 octobre 1936 issus du mariage de M. et Mme DESSOBRY-CARLIER ;

« M. Paul DESSOBRT nommé aux dites fonctions qu'il a acceptées suivant délibération du Conseil de famille des dits mineurs réuni sous la présidence de Monsieur le Juge de Peix du canton d'Haubourdin le 23 août 1939, mais en remplissant en l'instance les fonctions de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et Madame Veuve DESSOBRY, leur mère et tutrice naturelle et légale ».

Défendeurs défaillants faute d'avoir constitué avoué.

IL SERA PROCEDE ULTERIEURSMENT, toutes formalités légales dûment remplies, par le ministère de Me Charles ROUSSEL, notaire à Lille, à adjudicatairement sammis, à l'ADJUDICATION de l'immeuble ci-dessus désigné sur la mise à prix fixée par le Tribunal.

En exécution d'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le dix février 1940, enregistré et passé en force de chose jugée.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance rendue sur requête à lui présentée par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Lille, le cinq mai 1942 enregistrée, est destinée à faire courir le délai d'un mois pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra terminer apposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au greffier du Tribunal civil de Lille et es, sentarmément aux articles 4 et suiv. du décret du 26 novembre 1939. — Pour insertion (Signé) : **P. VANDEWALLS.**

Etudes de Me **BECU, Notaire à ARRAS**, 1, boulevard Vauban, et de Me **P. CARLIN, Avoué à ARRAS**, 12, rue Saint-Etienne.

COMMUNE D'ACHICOURT

A VENDRE SUR LICITATION **UNE MAISON**

65, rue Etienne Dollet

Le MERCREDI 10 JUIN 1942, à 14 heures, en l'Etude et par le Ministère de Me BECU, notaire à ARRAS, 1, boulevard Vauban, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de : **UNE MAISON sise à Achicourt**, 65, rue Etienne Dollet, comprenant 4 pieces au rez-de-chaussée, cave, grenier, cour et patit jardin, cadastrée sect. C, n° 215, pour 1 are. **Sur la mise à prix de : 10.000 francs.** Aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me BECU, notaire et déposé en son Etude. **Cette vente aura lieu en vertu et en exécution d'un jugement rendu** sur requête **par le Tribunal civil** de première instance de l'arrondissement d'**ARRAS**, en date du 28 janvier 1942, enregistré, aux requêtes, poursuites et diligences da : Monsieur René DELARGILLE, veuf de dame Hubertine LETOCART, Electricien, demeurant à Asnières 25 bis, rue Montsaquieu » agissant tant en son nom personnel que comme tuteur légal de Jacques-Jean DELARGILLE, son fils mineur, né à Asnières (Seine) le 28 octobre 1933 » et consorts. En présence ou lui dûment appelé de M. Jean DELARGILLE, menuisier, demeurant à Maison-Laffitte (S.-et-O.) 24, impasse Georges, pris en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Jacques-Jean DELARGILLE, sus-nommé, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil de famille dudit mineur prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton d'Asnières, en date du 12 février 1941.

AVIS IMPORTANT. — En exécution de la loi du 16 novembre 1940, **les amateurs devront es munir au préalable de l'autorisation préfectorale.** Les demandes d'autorisation devront être adressées sur formules spéciales à la Préfecture du Pas-de-Calais, un délai d'au moins quinze jours est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.

La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 26 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance en date du 7 mai 1942, de Monsieur le Président du Tribunal Civil d'ARRAS : en conséquence dans le mois des présentes, toute personne au société visées au décret du 1er septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil d'ARRAS.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à : 1) Me BECU, notaire à ARRAS, 1, boulevard Vauban ; 2) Me Paul CARLIN, Avoué à ARRAS, 12, rue Saint-Etienne.

Fait et rédigé et enregistré le 8 mai 1942, par l'Avoué soussigné. 15.741

Etude de Me Olibert GODIN, avoué à DOUAI, 13, rue d'Arleux.

DECRET DU 29 NOVEMBRE 1939

A la requête de : 1° Madame Louise, Françoise, Marie, Yvette, de BEAUREPAIRE de LOUVAGNT, propriétaire, demeurant à PARIS, 7, rue Eugène Manuel, veuve non remariée de Monsieur Charles, Marie, Alexandre, Edmond LE VAVASSEUR, et agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de ces trois enfants mineurs, Marie, Joséphe, Arletta, Micheline ; Maria, Louise, Hélène, Gisèle et Eliana, Maria, Jacqualina LE VAVASSEUR, issues de son union avec son mari décédé ;

2° Madame Marta, Madeleine LE VAVASSEUR, épouse de M. Gabriel DONJON de SAINT-MARTIN, conseiller général du Pas-de-Calais, lequel elle demeura au château de SAINT-MARTIN, par LOUCHES (Pas-de-Calais), » agissant en sa qualité de subrogé tutrice des mineures LE VAVASSEUR, sus nommées, ses nièces, fonction qui lui a été conférée et qu'elle a acceptée, suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, prises sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de DOUAI, le 20 Février 1940, mais faisant fonctions de tutrice, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdites mineures et leur mère et tutrice naturelle et légale »

Il sera procédé, en la Chambre des notaires de PARIS, à PARIS, place du Châtelet, par le ministère de **Me BAZIN, notaire à PARIS, à la vente sur licitation, aux enchères publiques,**

D'UN APPARTEMENT SITUÉ A PARIS

7, rue Eugène Manuel, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux **LE VAVASSEUR de BEAUREPAIRE de LOUVADNY**, en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de DOUAI, le 25 Février 1942.

Cette insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du **Tribunal civil de DOUAI**, en date du 7 Mai 1942, enregistrée, rendue conformément à l'article 4 du décret du 29 Novembre 1939.

Pour extrait de la présente insertion, **tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er Septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas déjà intervenu une ordonnance levant le suspension des délais, pourra terminer apposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au greffier du Tribunal civil de Lille et es, sentarmément aux articles 4 et suiv. du décret du 26 novembre 1939.**

(signé G. GDDIN).

15.744

Etudes de Me BECU, notaire à ARRAS, de Me P. CARLIN, Avoué à ARRAS et de Me BACQUET, notaire à Croisilles.

ERRATUM de l'insertion parue le 6 mai, situées à Wancourt.

Le VENTE d'une ferme et de terres poursuivie à la requête des Consorts LEBLANC, et annoncée pour le **VENDREDI 22 MAI 1942, à 16 heures**, comme devant avoir lieu en l'Etude de Me BECU, **à ARRAS, aura lieu aux mêmes jour et heure en la**

Mairie de Wancourt

Pour erratum. (Signé) : **P. CARLIN.** 15.734

Etude de Me TRIBOU, Avoué à Avesnes. — NIVORCE. A. J. Décis. du 21 Avril 1941. Suivant jugement par défaut en date du 28 Novembre 1941, Amélienne FRARE, actuellement en Allemagne, prononçant la séparation de corps d'entre ladite epeux. Ce jugement ne pourra être l'objet d'une appositian de Mme Amélienne ARGENTAL, que dans le délai de huit mois à compter de la présente. — Pour extrait : Douai, le 5 Mai 1942. (Signé) : A. MACHIER. 15735

VENTES

Etude de Me **Georges HEUSL, Notaire à Wignehies** (Nord)

OHAIN (Nord)

FERME DE LA MALADRERIE

Le Lundi 1er Juin, 1942, à 11 heures précises.

VENTE PUBLIQUE d'une JUMENT de 7 ans, dix vaches et génisses, vêlées ou prêtes, **deux génisses** de 6 ans, **cinq génisses et trois veaux. Matériel de ferme et de laiterie et objets mobiliers.** Requête de M. et Mme Camille CHALLE-HANOTEAU. **Au comptant. Frais en sus. — Consulter les affiches.** 15760

Etude de Me **Georges HEUEL, Notaire à Wignehies. — PERON** : heudit « Le Buisson-Barbet s.

Vente publique pour cause de décès, le **Mardi 12 Mai 1942, à 13 h.**, requête des héritiers de M. BRUTERE-ADAM, de : **une jument, onze bêtes à cornes, turaine à Mobette s, touchieuse, faneuse, ramoneuse, cavian à purin, tombereau-charretta, voiture bâchée, roues caoutchoutées ; voiture découverte démuterneir, pompe à purin, bascula et poids et objets divers. AU COMPTANT (trois en sus).** 15653

Etude de Me BASSBE, Commissaire-Priseur, Douai

VILLE DE DOUAI — 4 et 6 rue de Férin

Lundi 18 mai 1942, à 14 heures, Requête de M. le Directeur de l'Enregistrement, sequestre liquidateur des biens de **LA LOGE MACDNNIOUR « LE RSVEIL »**. Vente aux enchères de : **60 lauteuils accoupiés par rangées de 15 formant strapontins ; Porte-manteaux. 3e chaises. Calorifères, Tables et tous objets mobiliers divers. - AU COMPTANT. - Exposition avant la vente. - Me Rodolphe BASSBE**, Commissaire-Priseur, Douai. 15.738

Etude de Me VANOSNBRDUCQUE, notaire à Bartiemont. — BERLAIMONT, rue de la Gare

BEAU MOBILIER

E vendre aux enchères, le Jeudi 21 Mai 1942, à 13 heures, au domicile de Mlle Louise VANHEES, décédée. Pour le détail, voir les affiches. - **Paiement comptant.** 15.730

VENTES ACHATS LOCATIONS

Vendeuil (Aisne). Jolie propr. 4 lou. 6 p., + cuis. + S. de B + Gar. Pr. avantag. Ecr. CACHERA, à IWUT (Nord). 9.721

Etude de Me Anatole TRECA, notaire à Douai

81 ares 22 centiares de terre à labour

en deux parties à Lewarde et à Cantin, à vendre par adjudication publique et valmatire, le Jeudi 28 mai 1942, à 15 heures. — Pour les demandes d'autorisation et pour tous renseignements, **s'adresser à Me TRECA.** 15.713

L'AVENIR EST A L'ÉLECTRICITÉ
TÉCHNICIEN DIPLOME
ARTISAN EXPERIMENTE
PAR CORRESPONDANCE
ÉCOLE MODERNE DE T.S.F.
3 Rue Lafitte - PARIS
DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE N° 1
« COMMENT GAGNER DE L'ARGENT »
MANUAL DE DEPANNAGE : 60 fr
DICTIONNAIRE DES T.S.F. : 10 fr
Port : 6 frs — Contre remboursement : 6 frs
11.397

BOURSE DE PARIS DU 8 MAI 1942

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ETAT		
3 %	90 10	90 10
3 % amort.	90 40	90 60
4 % 1917	102 10	102 10
4 % 1918	102 80	102 10
5 % 1920	104 70	104 70
6 % % 1922 A	102 10	102 10
6 % % 1922 B	101	100 40
5 % 1920	101 50	101 30
Caisse Autonome	120 50	120 40
Obl. Trésor 6 % 1923	136	136
— 6 % 1924	126 60	126 30
— 5 % 1926		
Outillage National	100	100
P.T.T. 3 % 1938		
— 6 % 1939	100	100
— 5 % 1934		
— 5 % 1938		
— 6 % 1938		
Obl. Trésor 4 % 1918	140 50	140 25
Bons Trésor 4 % % 1933	112	112
— 5 % 1934		
— 6 % 1934	108	108
— 6 % 1936	107	107
Sept. 6 % 1937		
Déc. 5 % 1937		
Fév 5 % 1938		
Caisse Aut Tall	101	101
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Hat 6 % 1919	621	624
— 1920	645	645
— Janvier 1923		
— Juin 1923		
— Janvier 1924		
— 1934	1080	1071
— 1935	1074	1080
— 6 % % 1937		
— 1939		
FONDS ET SECURITES COMMUNALES		
Fonc. 1903	448	448
Fonc. 1909	400	400
Com 1911	94	87
— 1913	41	51
Foncier 1914	421	420
Com 1920	408	400
Fonc 1923	512	517
Com 1925	448	448
Fonc 1926	441	441
Com 1928	203	200
Fonc 1928	420	419
Fonc 1928 5 %	414	414
Fonc 1913 5 %	1010	1010
Empr 1920	1000	985
Com 1920 5 %	80	80
Fonc 1930 5 % %	408	198
Com 1931	200	1910
— 1931 2e	1010	1010
— 1932	1038	1038
Empr 1933		
Empr 1934		
ACTIONS FRANCAISES		
Banque de France	23000	23000
Comptoir Escompte	1800	1800
Crédit Foncier France	1650	1650
— Lyonnais	1010	1010
— du Nord	860	860
Soc. Générale sous Lib	1774	1774
Société Générale Lib		
Suez	2210	2210
Nord	1960	1960
Tramw Lille-Ra-Tg.	860	
Elect Gas Nord	700	705
— du Nord	1083	1080
Energie Industrielle	2248	2244
Nord Lumière	24.0	30.0
Thomson-Houston	715	710
Cie Générale Ind. Tract	2910	2800
Le Bras		
Pérenchies	1670	1684
Saint Frères	1200	1110
Gaz Nord Est	1250	1250
Aciéries Longwy	940	950
Aciéries Micheville	1720	1670
— du Nord	460	462
— Bambes Moselle	1542	1542
Aibel	1140	1150
Chantiers de France	1070	1080
Constr Nord France	1000	1000
Fives-Lille	1100	1100
Forges Nord-Est	700	710
Jeumont Actions	470	720
— Paris	600	600
Franco-Belge M Ch Fer	600	672
Hte Fours Pt-à-Mous	4000	4000
Denain-Anzin	1021	1010
Louvroil-Montbard	4400	5.0
Métaux	1500	1910
Peugeot	1700	1700
Senelle-Maubeuge	2800	2300
Hotchkiss	1810	1810
Ancila	2.55	2.00
Anzin	5100	5100
Carvin	2420	2400
Courrières	980	976
Dourges	2050	2010
Escarpelle	1200.0	1975
Lens	12.0	12.0
Ligny-les-Aire	417	
Marles	2040	2.1
Ostricourt	4000	4000
Vicoigne	2.00	1.80
Nœux et Radié	11100	17250
Nœux	2200	2277
Ouenza	7000	7000
Lille Bonnières Prier.	1000	1000
— Ord.	470	
Air Liquide	2.70	2.80
Glaces Nord France	7200	7140
Kali Ste-Thérèse		
Kuhlmann	2.21	2.45
Poliet-Chausson	2214	2210
Caout Indochine	6120	6.50
Culture Tropicales	485	490
Terres Rouges	1220	1.66
Eaux. — Transports. — E. L. E. T.	380	
Lyonnaise des Eaux (Cap.).	2.900	
Electricité. — Artésienne, 680 ; Béthunoise, 915 ; Boulonnaise, 880 (dem.) ; Continentale du Gaz, 720 (off.) ; Electrique Nord, 1.100 (*) ; Energie Nord France, 750 ; Gaz d'Hersin, 710 (off.) ; La Roubaisienne, 3.400 (off.) ; Union Houillère, 540 (off.).		
Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 260 (off.) ; Blanc-Misseron (prior.), 1.150 (off.) ; Aciéries de Longwuy, 925 (dem.) ; Aciéries de Micheville, 1.690 (dem.) ; Aciéries du Nord, 650 ; Aciéries Sambre et Meuse, 1.850 ; Arbel, 2.180 ; Chantiers de France, 1.740 ; Ateliers Nord Français, 1.060 (dem.) (part.), 630 (dem.) ; Biache, 1.378 ; Call, 770 (off.) ; Delattre, 950 (off.) ; Electro-Métallurgie, 400 (*) ; Fives-Lille, 1.885 ; Marine, 1.320 (off.) ; Nord-Est, 1.160 ; Franco-Belge, d.778 (dem.) ; Jeumont, 680 ; Louvroil, 1.000 ; Sautnes, 2.400 (off.) ; Senelle, 1.750 (off.) ; Tubes de Valenciennes, 1.140 (off.).		
Entreprises et Matériaux de Construction. — Carrières Dumont Vissaux, 25 (dem.) ; Chaux et Ciments Lafarge et Teil, 12.000 ; action B, 300, 4.100 ; Ciments du Boulonnais, 1.420 ; Ciments Portlend Origny, 21.600 ; (part), 27.000 ; Ciments et Chaux Hydrauliques, 1.670 (dem.) ; Ciments Français et Portland Boulogne (part), 6.650 ; Desvroise, d.500 ; Follet et Cnausson, 3.365.		
Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 2.950 (off.) ; (part), 13.000 ; Engrais d'Auby, 524 ; Engrais de Roubaix, 375 ; Glaces Nord France, 7.260 ; Kuhlmann, 2.050 ; Pechiney, 4.900 ; Rhône Poulenc, 6.500 (off.) ; Saint-Gobain, Chauny et Cirey ex-droit, d.750 (off.) ; Usines de Libercourt, 600 (dem.) ; Verreries et Glaces d'Aniche, 3.950 (off.).		

BOURSE DE LILLE

du 8 Mai 1942

Charbonnages. — Albi, 3.800 (off.) ; Albi (part), 6.026 ; Aniche, 7.345 ; Anzin, 2.030 ; Béthune, 23.700 ; Béthune (1/10), 2.425 (*) ; Blanzy, 6.080 ; Bruay (coup. de 10), 650 ; Bruay (coup. de 25), 630 ; Carvin, 2.470 ; Clarence, d90 (off.) ; Commentry (cap.), 6.900 (off.) ; Courrières, 975 ; Crespin, 360 (off.) ; Dourges, 2.880 (off.) ; Escarpelle, 20.000 ; Lens A, 1.250 ; Lens B, 436 ; Liévin, 900 ; Liévin (coup. de 30), 26.250 ; Marles, 2.778 ; Ostricourt, 4.015 ; Thivencelles, 760 ; Vicoigne, 1.960 (*).

Banques. — Crédit du Nord (ex-droit), 683 ; Union des Mines, 890.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 10 mai 1942.** — Soleil : Lever à 6 h. 16. Coucher à 21 h. 17. **Nouvelle lune le 15.** Aujourd'hui : Sainte-Solange. Demain : St-Mamert.

SOIGNEZ-VOUS PAR LES PLANTES

Fleurissant tous les ans sur notre sol, ces vieux remèdes de nos ancêtres ne vous tromperont pas ils ont subi l'épreuve des siècles et la science leur découvre toujours da nouvelles vertus, de nouveaux usages.

Demandez la Brochure gratuite « **LES 20 CURES DE L'ABBE HAMDN** », 11, rue du Marché, à **Neuilly-sur-Seine**, qui vous indiquera les traitements des Diabète, Rhumatismes, Albumine, Maladies des Bronches, des Nerfs, du Foie, etc. au moyen d'infusions de **PLANTES MEDICINALES** 11.746

Etude de Me **LAIMONT**, notaire à Créoy-sur-Serre (Aisne).

A LOUER, FERME NUE DE 110 HECTARES

REPRISE DES RECOLTES SUR PIED

A LOUER FERME DE 15 HECTARES

REPRISE DES RECOLTES SUR PIED

S'adresser à l'etuda.

A VENDRE le Samedi 13 Juin 1942

à 14 heures 30, à Pont-a-Bucy (Aisne) près La Fère, une propriété de campagne, maison d'habitation de 7 pieces, grandes dépandances, grand jardin planté d'arbres fruitiers. Le tout entouré de murs. 11.245

Etude de Maître Pierre ALLARD
Notaire à DOUAI, 30, rue de l'Université

Commune de GŒULZIN

A VENDRE par Adjudication amiable, le LUNDI 8 JUIN 1942, à 15 HEURES, en l'étude de Maître ALLARD, Notaire.

MAISON à usage de petite **FERME avec très belle grange, jardin et dépendances**

Le tout, sis à GŒULZIN, rue de Férin, d'une contenance totale de 14 ares 33 centares. Libre d'occupation.

Pour renseignements et autorisation préfectorale s'adresser de suite à l'étude. 811

Etudes de Me **GAULIER et THOUMIN, Notaires à Seclin**

A LOUER pour 9 ans du ter Octobre 1942, le **Lundi 1er Juin 1942**, à 15 heures précises (H.A.), en la Mairie de Provin : **2 HECTARES 62 ARES 77 CENTIARES de terre en labour, à Provin, Meurchin et Carvin**, appartenant au Bureau de Bienfaisance de Provin et divisés en douze parties. — Le cahier des charges est déposé en l'Etude de Me **GAULIER, Notaire à Seclin**, où les amateurs pauvent en prendre connaissance. 15707

Etudes de feu Me **HENRT** et de Me **BOCA, notaires à Valenciennes. - VALANCIANNES**, 37, rue Alfred Giard.

MAISON D'HABITATION

AVEC GRAND ATELIER, GARAGE

A VENDRE Pour en jouir immédiatement et pouvant servir à tout commerce et petite industrie. **Le Jeudi 18 juin 1942, à 10 heures précises**, Me François DELATTRE, notaire à Valenciennes procédera en l'étude de feu Me Maurice HENRT, notaire en la même ville, 8, rue Georges Chastelain, à l'adjudication publique aux enchères de : **Une MAISON sise à Valenciennes**, rue Alfred Giard, n° 37 comprenant au rez-de-chaussée sur cave, deux pièces, 8 l'étage, deux chambres, avec cour, cuisine, buanderie, water-closet, grand atelier, garage et jardin, ensemble le terrain sur lequel elle est érigée ou qui en dépand contenant six cent sept mètres carrés soixante-huit cadastré section D, n° 813, partie. **JOUISSANCE IMMEDIATE.** - Pour être déclaré adjudicataire l'amateur devra présenter au notaire l'autorisation d'acquérir, délivrée par Monsieur le Préfet du Nord, conformément à la loi du 18 novembre 1940. **S'adresser pour renseignements** : En l'étude de feu Me Maurice HENRT, 6, rue Georges Chastelain, et à Me Antoine BOCA, notaire, rue du Bois. 15 736

CESSIONS

CESSION